

# COMMUNIQUE

## INFORMATION SUR LES ELEMENTS DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Issy-les-Moulineaux, le 7 novembre 2019

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Sodexo publie ci-après les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations.

### Rémunération du Directeur Général

#### ✓ Exercice 2018-2019

Conformément à la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 janvier 2019, la rémunération de Denis Machuel pour l'exercice 2018-2019 se composait essentiellement d'une rémunération fixe de 900 000 euros (inchangée depuis le début de son mandat le 23 janvier 2018) et d'une rémunération variable basée sur un montant cible équivalent à 100 % de sa rémunération fixe à objectifs atteints et pouvant aller jusqu'à 150 % en cas de dépassement de ces objectifs.

Après examen des objectifs de performance qui avaient été fixés par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2018 et de leur taux d'atteinte, le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019 a arrêté la partie variable de la rémunération de Denis Machuel pour l'année 2018-2019 à 892 800 euros, correspondant à 99 % de son montant cible, comme indiqué ci-dessous.

Malgré une surperformance de la croissance interne sur l'exercice 2018-2019 par rapport à l'objectif fixé, le Conseil d'Administration, à la demande de Denis Machuel, a décidé que, compte tenu d'une performance en bas de fourchette de la marge d'exploitation, le paiement de la part variable basée sur le critère de croissance interne serait plafonné à 100 % pour lui-même et les membres du Comité Exécutif.

	Pondération	Maximum en % de l'objectif	Réalisé en % de l'objectif	Montant correspondant (en euros)
70 % d'objectifs financiers	Croissance interne	20 %	175 %	180 000
	Marge d'exploitation	20 %	175 %	154 800
	Progression du résultat net	10 %	175 %	0
	Liquidités générées par les opérations	20 %	175 %	315 000
<b>Total financier</b>	<b>70 %</b>	<b>175 %</b>	<b>103 %</b>	<b>649 800</b>
30 % d'objectifs non financiers	Santé et Sécurité	10 %	100 %	90 000
	Gestion des talents	10 %	100 %	63 000
	<i>Dow Jones Sustainability Index</i> , position leader sectoriel	10 %	100 %	90 000
<b>Total non financier</b>	<b>30 %</b>	<b>100 %</b>	<b>90 %</b>	<b>243 000</b>
<b>Total part variable 2018-2019</b>	<b>100 %</b>	<b>150 %</b>	<b>99 %</b>	<b>892 800</b>

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se réunir le 21 janvier 2020 (vote *ex post*).

#### *Attribution d'actions de performance*

Il est également rappelé que le Conseil d'Administration du 19 juin 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé d'attribuer gratuitement à Denis Machuel un total de 22 000 actions de performance soumises à une condition de présence, à des conditions de performance économiques, boursières et de Responsabilité Sociale et Environnementale et assorties d'une période d'acquisition de quatre ans.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2019, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a souhaité renforcer l'obligation de conservation prévue à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et a décidé que le Directeur Général devait désormais détenir un portefeuille d'actions Sodexo d'une valeur équivalente à 200 % du montant de sa rémunération fixe annuelle, ce portefeuille devant être constitué au cours d'une période maximale de trois années. À ce jour, Denis Machuel détient en portefeuille un nombre d'actions de la Société dont la valeur totale excède le seuil ainsi fixé par le Conseil d'Administration.

#### ✓ Exercice 2019-2020

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 6 novembre 2019, a également arrêté les éléments de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2019-2020.

Le Conseil a décidé de maintenir inchangés le niveau de sa rémunération fixe à 900 000 euros ainsi que la structure de sa rémunération variable basée sur un objectif maximum de 100 % de la partie fixe à objectifs atteints pouvant aller jusqu'à 150 % en cas de dépassement de ces objectifs.

Les objectifs de performance continueront de reposer sur une part largement prédominante de paramètres financiers quantifiables, comme suit :

- à hauteur de 70 % sur les performances financières réalisées par le Groupe au cours de l'exercice écoulé, dont la croissance interne du chiffre d'affaires, la marge d'exploitation, le résultat net part du Groupe et les liquidités générées par les opérations ;
- à hauteur de 30 % sur des critères non financiers, dont la santé et sécurité au travail, la gestion des talents et le classement de la Société au Dow Jones Sustainability Index.

Les objectifs de performance financiers ont été fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'Administration. Leur détail, critère par critère, et leur niveau d'atteinte seront communiqués une fois l'appréciation de la performance établie par le Conseil d'Administration à l'issue de l'exercice 2019- 2020.

#### *Attribution d'actions de performance*

Lors de sa réunion du 6 novembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de réduire la période d'acquisition des actions des plans qui seront ultérieurement décidés à trois ans afin d'aligner la durée des conditions de performance sur la période d'acquisition, les attributions étant désormais décidées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque exercice, après la publication des comptes de l'exercice précédent. En conséquence de cette décision, et afin de maintenir un rythme régulier de livraison des actions, il ne sera pas attribué d'actions de performance au Directeur Général au cours de l'exercice 2019-2020.

#### *Régime de retraite supplémentaire*

Afin de se mettre en conformité avec loi PACTE du 22 mai 2019 et l'ordonnance du 3 juillet 2019 transposant la directive portabilité retraite, le Conseil d'Administration, lors de cette même séance, a également décidé de fermer à la date du 31 décembre 2019 le régime actuel de retraite à prestations définies dont bénéficie Denis Machuel, ses droits acquis au sein de ce régime étant gelés à compter de cette date.

Le Conseil a également décidé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau régime de retraite à prestations définies régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale. Ce régime, dont bénéficiera Denis Machuel, lui octroiera des droits annuels correspondant à 0,5 % de sa rémunération fixe et variable au cours des cinq premières années puis 1 % au-delà, jusqu'à atteindre un total de 10 %.

L'acquisition annuelle des droits par Denis Machuel restera conditionnée à la même condition de performance que le régime de retraite précédent, à savoir l'atteinte d'un taux de réalisation minimum de 80 % des objectifs annuels qui lui sont assignés au titre de sa rémunération variable. Cette décision constitue un engagement réglementé au sens des dispositions actuelles de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce qui sera par conséquent soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 janvier 2020.

Enfin, le Conseil d'Administration a également arrêté la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration et du Directeur Général pour l'exercice 2019-2020. Ces politiques, qui seront détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel 2018-2019, seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires devant se réunir le 21 janvier 2020.

Parmi les évolutions proposées par rapport à la politique de rémunération du Directeur Général adoptée par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019, la possibilité d'octroyer une rémunération exceptionnelle a été écartée.

### **Rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration**

Au titre de l'exercice 2018-2019, la rémunération fixe de Sophie Bellon en qualité de Présidente du Conseil d'Administration a été maintenue à 675 000 euros.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la rémunération fixe de la Présidente du Conseil d'Administration restera inchangée, à 675 000 euros.

Hormis le bénéfice des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société et d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction, elle ne bénéficiera d'aucun autre élément de rémunération.

### **À propos de Sodexo**

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services de Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présent dans 67 pays, Sodexo sert chaque jour 100 millions de consommateurs avec une offre unique de Services sur Site, de Services Avantages et Récompenses et de Services aux Particuliers et à Domicile. Sodexo propose à ses clients une offre intégrée de services, fruit de plus de 50 ans d'expérience : de la restauration à l'accueil, la propreté, l'entretien et la maintenance technique des matériels et installations, des services et programmes stimulant l'engagement des collaborateurs aux solutions simplifiant et optimisant la gestion des déplacements et frais professionnels, jusqu'aux services d'aide à domicile, de crèches et de conciergerie. La réussite et la performance de Sodexo reposent sur son indépendance, son modèle économique durable, ainsi que sa capacité à assurer le développement et l'engagement de ses 470 000 collaborateurs à travers le monde.

Sodexo est membre des indices CAC 40, FTSE 4 Good et DJSI.

#### **Chiffres clés** (au 31 août 2019)

**22,0 milliards** d'euros de chiffre d'affaires consolidé

**470 000** collaborateurs

**19<sup>e</sup>** employeur mondial

**67** pays

**100 millions** de consommateurs chaque jour

**14,7 milliards** d'euros de capitalisation boursière (au 6 novembre 2019)

## **Contacts**

### **Analystes et Investisseurs**

**Virginia JEANSON**

Tél. : +33 1 57 75 80 56

[virginia.jeanson@sodexo.com](mailto:virginia.jeanson@sodexo.com)

### **Direction Juridique Corporate**

**Olivia GUILLAUME**

Tél. : +33 1 57 75 85 90

[olivia.guillaume@sodexo.com](mailto:olivia.guillaume@sodexo.com)